



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 14 mai 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	52

#### Date de convocation

**7 mai 2025**

#### Mobilités - Schéma Directeur Cyclable (SDC) – Contrat de partenariat avec le Département de la Drôme

**N° de la délibération  
2025-294**

Secrétaire de séance :

Laëtitia BOURJAT

Le 14 mai 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mmes Laurence HEYDELGRILLERE, Elisabeth JUNIQUE Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

**Excusés :** M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Danielle LECOMTE), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Emmanuel GUIRON (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Xavier AUBERT, M. Jean-Louis BONNET, Mme Lyliane BURGUNDER, Mme Véronique BLAISE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, M. Jean-Paul VALLES.

En mars 2021, le Département de la Drôme a adopté de nouvelles orientations pour sa politique cyclable avec un budget de 42 millions d'euro sur 10 ans :

- ✓ Le financement d'aménagements cyclables sécurisés faisant partie d'un schéma directeur cyclable sur route départementale ou non (piste cyclable, bande cyclable, voie verte),
- ✓ De travailler en partenariat avec les collectivités compétentes en matière de mobilité, et aillant un schéma directeur cyclable.

Le 12 octobre 2022 ARCHE Agglo a voté de son côté son schéma cyclable avec l'objectif de créer un réseau de 130 km sur 15 ans. Pour un budget de 16.5 Md'€.

La convention engage le Département à réaliser les aménagements cyclables relevant de sa compétence sur les tronçons du schéma directeur d'ARCHE Agglo, et fixe les subventions sur les itinéraires suivants :

- ✓ Tain-l'Hermitage – Mercuroi-Veaunes – Saint-Donat
- ✓ Tain-l'Hermitage – Mercuroi-Veaunes – Chanos-Curson
- ✓ Saint-Donat – Romans-sur-Isère
- ✓ Saint-Donat – Charmes-sur-l'Herbasse – Margès

Participation du Département :

- ✓ Le Département finance à 100 % les aménagements cyclables sur les routes départementales hors agglomération et intervient partiellement en agglomération (revêtement uniquement).
- ✓ Les aides varient selon le type de voie : 30 à 50 % pour les voies communales hors agglomération, 30 % pour les véloroutes et passerelles.
- ✓ Le Département assure l'entretien du revêtement des bandes cyclables sur ses routes en agglomération.

La convention permet de fixer dans le temps les modalités d'intervention, d'entretien, de partenariat et de financement définies dans cette délibération, pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur cyclable sur le territoire.

Le financement du Département de la Drôme sur le schéma directeur cyclable d'ARCHE Agglo : estimé à 5 029 K€ dont 3 930 K€ réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par le Département et 1 099 K€ en subvention.

Durée : 7 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction ;

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 30 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le contrat de partenariat avec le Département de la Drôme pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 14 mai 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 15/05/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo